



Fin du monopole d'achat subventionné de l'électricité renouvelable **Les tout premiers projets à vendre leur électricité en obligation d'achat à Enercoop sont financés par Énergie Partagée et La Nef**

Paris, le 19 janvier 2017 : Depuis l'ouverture des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables permise par la loi relative à la transition énergétique sur la croissance verte (LTECV), il devient possible pour un producteur d'énergie renouvelable de vendre son électricité au tarif d'achat subventionné à Enercoop ¹, seul fournisseur d'électricité 100% renouvelable et coopérative. Cette évolution importante a pris un visage concret le 1er janvier 2017 avec le passage des premières installations en obligation d'achat (OA) sous pavillon «Enercoop».

01/01/17 - Date historique de la transition énergétique

Jusqu'à ce jour, tout producteur d'électricité renouvelable devait - pour bénéficier des tarifs d'achat préférentiels - consentir à vendre sa production d'électricité à un seul opérateur : EDF. Depuis le 20 septembre 2016, Enercoop peut désormais acheter cette production aux mêmes tarifs ².

«Cette bascule réglementaire est une étape symbolique majeure dans le développement des énergies renouvelables en France» affirme Emmanuel Soulias, directeur général d'Enercoop. «Si l'ouverture des marchés de l'énergie en 2007 a permis aux consommateurs de décider de l'énergie qu'ils consomment, cette nouvelle avancée ouvre aux producteurs le droit de choisir leur opérateur et de s'engager vers un modèle énergétique 100% renouvelable».

Les installations photovoltaïques Pic Bois (à Brénier Cordon, Ain) et Biocoop du Mantois (à Epône, Yvelines), réalisées en 2010, sont les premières à basculer du régime d'obligation d'achat d'EDF vers l'obligation d'achat gérée par Enercoop.

Financement citoyen et éthique

Premiers producteurs à bénéficier de l'obligation d'achat, les deux projets solaires photovoltaïques cités précédemment sont également symboliques de la transition financière et démocratique, puisqu'ils sont les premiers à avoir bénéficié de l'investissement citoyen via l'outil financier Énergie Partagée.

«À l'instar de ces deux premiers projets, de nombreuses initiatives citoyennes vont souhaiter mettre en cohérence leur projet avec leur conviction en vendant l'énergie produite à Enercoop, ce qui était économiquement irréaliste jusqu'à maintenant. De plus, beaucoup de ces porteurs de projets et d'actionnaires Énergie Partagée sont aussi consommateurs Enercoop et vont ainsi pouvoir consommer leur propre énergie» précise Erwan Boumard, directeur d'Énergie Partagée.

Pour boucler leur financement, ces projets ont également fait appel à la banque éthique La Nef qui leur a accordé un prêt.

«La Nef accompagne les projets participant à la transition écologique depuis de nombreuses années,

¹ Arrêté du 20 septembre 2016 relatif à l'agrément de la société Enercoop en application de l'article L. 314-6-1 du code de l'énergie : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/9/20/DEV1626562A/jo/texte>

² Conformément à l'arrêté, l'autorisation concerne pour l'instant un nombre limité de contrats.

finançant tout type d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, hydro, méthanisation, biomasse...). Par le biais de partenariats commerciaux avec Enercoop et Énergie Partagée, également partenaires de sens et de valeurs, la Nef a pu ajouter une dimension citoyenne aux projets écologiques qu'elle finance." précise Ivan Chaleil, directeur de réseau Professionnels et entreprises de la Nef.

Cap vers le circuit court de l'énergie

Grâce à la levée de cette barrière, des alternatives existent désormais aux trois niveaux de la chaîne de production et de consommation des énergies renouvelables : participation citoyenne au financement des projets ; vente de l'électricité produite à l'acheteur agréé de leur choix ; choix d'un fournisseur d'électricité 100% renouvelable.

« Le circuit court de l'énergie renouvelable et citoyenne est en passe d'être bouclé. La prochaine étape consiste à augmenter la part des renouvelables dans le mix énergétique global consommé par les français. Ces évolutions peuvent nous permettre d'y parvenir. » conclut Emmanuel Soulias d'Enercoop.

EN CHIFFRES :

Installation solaire Pic Bois (01) :

Puissance installée : 228 kWc soit 1700 m² de toiture
Production : 230 MWh/an soit la conso. de 72 foyers
Budget total : 1 240 000 €

Installation solaire Biocoop du Mantois (78) :

Puissance installée : 52 kWc soit 420 m² de toiture
Production : 58,7 MWh/an soit la conso. de 18 foyers
Budget total : 288 000 €

Financements totaux mobilisés :

Investissement citoyen par Énergie Partagée : 613 000 €
Prêt Nef : 375 000 €
Autres prêts : 540 000 €

Contact Presse :

Marc Mossalgue - Énergie Partagée : marc.mossalgue@energie-partagee.org / 06 95 74 07 84

Béatrix Prades - Enercoop - beatrice.prades@gootenberg.fr / 01 43 59 29 85

Amandine Platet - La Nef : a.platet@lanef.com / 04 72 69 08 62

À propos d'Énergie Partagée

Énergie Partagée est un outil d'investissement citoyen au service des énergies renouvelables. Son objectif : accompagner les porteurs de projets dans leurs besoins de financement, tout en permettant aux citoyens de se réappropriier la production et la consommation de leur énergie. Chacun peut ainsi souscrire des actions à Énergie Partagée qui sont investies directement au capital des projets d'énergies renouvelables, maîtrisés localement et ancrés dans les territoires.

> Plus de 12 millions d'euros collectés grâce à plus de 4 700 citoyens. Déjà 31 projets financés et 10 ouverts à la collecte.

> 64 millions de kWh d'énergie verte produits en 5 ans, soit l'équivalent de la consommation de 20 000 foyers.

À propos d'Enercoop

Depuis sa création en 2005, Enercoop a pour mission de promouvoir et de développer les énergies renouvelables, d'inciter à la maîtrise de la consommation d'énergie et de favoriser l'appropriation citoyenne de la question énergétique. Enercoop propose une offre de fourniture d'électricité basée sur un approvisionnement direct auprès de producteurs d'énergies renouvelables et développe des outils de maîtrise de la demande d'électricité. Composé de 10 coopératives régionales, le réseau Enercoop s'organise sur les principes d'une gouvernance partagée, transparente et démocratique qui accompagne des projets citoyens durables, dans les territoires. Au 1er septembre 2016, avec près de 40 000 clients, 23 000 sociétaires, 110 producteurs et plus de 120 salariés, le réseau des coopératives Enercoop actionne actuellement un changement d'échelle, pour construire, par tous et pour tous, un nouveau paysage énergétique.

À propos de la Nef

Unique en France, la Nef est une coopérative financière qui offre depuis 30 ans des solutions d'épargne et de crédit orientées vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle. Les projets qu'elle soutient au quotidien sont donc ceux qui construisent la société de demain : agriculture biologique et paysanne, circuits-courts d'énergie renouvelable, recyclage, habitats participatifs et écologiques, autopartage, commerce équitable, entrepreneuriat social etc. Et les 36 000 sociétaires qu'elle rassemble ont choisi d'« être le changement » qu'ils souhaitent pour le monde



L'association

Énergie Partagée Association
40 rue de l'Échiquier
75010 Paris
Tel : 01 80 18 92 29

L'outil d'investissement

Énergie Partagée Investissement
10 avenue des Canuts
69 120 Vaulx-en-Velin
Tel : 01 80 18 92 29